

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 410

2 mars 2011

### SOMMAIRE

3P (L) Fund .....	19668	Olexco S.A. ....	19651
Actinvest S.A. ....	19674	Operator One S.A. ....	19653
Alizé Holding S.A. ....	19637	Optima Invest Holding .....	19653
Bisquit S.A. ....	19678	Presco Investments S.à r.l. ....	19654
Capucins Diffusion S.à r.l. ....	19635	Privatisierung Real Estate S.à r.l. ....	19645
Dore Holding S.A. ....	19634	Ravenhill Holdings S.à r.l. ....	19655
Duval Investments S.A. ....	19678	Redonda S.A. ....	19655
ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF A .....	19656	Regate Holding S.A. ....	19658
Fenix Central European S.A. ....	19679	Rural Investment S.A. ....	19674
Hungaria Baukonzepte A.G. ....	19679	S.H.B.L. S.A. ....	19661
I.E.U. S.A. ....	19670	Sim Consulting S.A. ....	19645
Kappa S.A. ....	19679	Sireo Immobilienfonds No. 4 London 10 St. Bride Street S.à r.l. ....	19659
KDI S.A. ....	19680	Sitrof Holding S.A. ....	19662
KDI S.A. ....	19679	SNAI Luxembourg S.A. ....	19672
L2 A .....	19680	Société d'Investissements Internationaux S.A. ....	19663
Lizarco S.A. ....	19664	Somberg S.A. ....	19664
Londinium Investments Luxembourg S.à r.l. ....	19653	Somberg S.A. SPF .....	19664
LVN Center S.à r.l. ....	19636	Stand Fast S.à r.l. ....	19664
Lynch Invest S.A. ....	19637	Symmaque S.A. ....	19663
Lynch Invest S.A. ....	19641	Tempor S.A. ....	19651
Lynch Invest S.A. ....	19641	Tempor SPF S.A. ....	19651
Lynch Invest S.A. ....	19638	Theolia S.A. ....	19667
Malton Sàrl .....	19641	Tigeffa S.A., SPF .....	19668
Malton S.à r.l. - SPF .....	19641	TS Koenigsallee Fixtures S.à r.l. ....	19648
Marba S.à r.l. ....	19636	U.F.F. (Unis Fish & Food) .....	19671
Maritime Construction Luxembourg S.A. .....	19642	VASEQ Manager S.A. ....	19668
Mawashi Geri S.A. ....	19646	Viva Gestions Immobilières S.A. ....	19680
Mawashi Geri S.A. - SPF .....	19646	Wally Yachts S.A. ....	19675
MVC Koenigsallee Fixtures, S.à r.l. ....	19648	YVR Airport Services (Luxembourg) S.à r.l. ....	19638
N1 Products S.A. ....	19644		

**Dore Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 80.132.

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "DORE HOLDING S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem le 27 décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 665 du 23 août 2001,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80132, L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à L2740 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christophe FENDER, demeurant professionnellement à L-1274 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social de Holding 1929 en Soparfi.

2. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de renoncer avec effet au 31 décembre 2010 au statut fiscal d'une société holding dans le cadre de la Loi du 31 juillet 1929 et d'adopter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 le statut d'une société de participations financières en remplaçant l'article quatre des statuts par le texte suivant:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

*Déclaration*

Les actionnaires respectivement les mandataires des actionnaires déclarent au nom et pour compte des bénéficiaires réels que l'avoir social de la société ne provient pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 800 EUR.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. HOFFMANN; N. GLOESENER; C. FENDER; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57177. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172109/60.

(100200146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Capucins Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 15-17, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 60.211.

L'an deux mille dix, le huit décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Jérôme HECKMANN, gérant de société, demeurant à L-2550 Luxembourg, 114, avenue du X Septembre.

2) Madame Valérie PAULI, gérante de société, demeurant à L-2550 Luxembourg, 114, avenue du X Septembre.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "CAPUCINS DIFFUSION S.à r.l.", établie et ayant son siège social L-1313 Luxembourg, 15-17, rue des Capucins, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60211, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 24 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 604 du 3 novembre 1997,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1848 du 24 septembre 2009.

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de la Société et qu'ils ont pris la résolution suivante:

*Résolution*

Madame Valérie PAULI, préqualifiée, cède par les présente une (1) de ses six cents (600) parts sociales qu'elle détient dans la Société au profit Monsieur Jérôme HECKMANN.

Sur ce Monsieur Jérôme HECKMANN, préqualifié, est intervenu aux présentes, et, après avoir pris connaissance de ce qui précède, déclare accepter la cession des parts sociales ci-avant.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts sociales cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire de la part cédée dès ce jour, en a la jouissance et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

La cédante reconnaît dès ce jour ne plus avoir de droits, droit de propriété ou quelconque intérêt dans les parts sociales cédées.

*Prix*

La cédante et le cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix de cent vingt-cinq euros (125,- EUR), laquelle somme la cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la passation des présentes et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

*Acceptation*

Madame Valérie PAULI et Monsieur Jérôme HECKMANN, préqualifiés, agissant en leurs qualités de gérants, acceptent la cession de parts sociales pré-mentionnée conformément à l'article 1690 du Code Civil, respectivement à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la tiennent pour valablement signifiée à la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à six cent cinquante euros et le cessionnaire s'y engage personnellement.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. HECKMANN, V. PAULI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/56001. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172065/53.

(100200150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Marba S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LVN Center S.à r.l.).**

Siège social: L-3943 Mondercange, 1, rue de Reckange.

R.C.S. Luxembourg B 140.954.

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

**ONT COMPARU:**

1.- Madame Rosalba SPINELLI, prothésiste ongulair, demeurant à L3919 Mondercange, 5, rue Arthur Thinnes,

2.- Monsieur Marco D'ORSO, esthéticien, demeurant à L-3943 Mondercange, 1a, rue de Reckange, ici représenté par Madame Rosalba SPINELLI, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2010, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés, Monsieur Marco D'ORSO, prédit, de cinquante parts sociales (50) et Madame Rosalba SPINELLI, prédite, de cinquante parts sociales (50) de la société LVN Center S.à r.l., avec siège social à L-3943 Mondercange, 1, rue de Reckange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140954, constituée originellement sous la dénomination de «Lovely Nails by Alba S.à r.l.» suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2189 en date du 9 septembre 2008, dont les statuts ont été modifiés (changement de dénomination) suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 3 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1851 en date du 24 septembre 2009.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris, les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en MARBA S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de MARBA S.à r.l.».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à six cents euros (600,- euros). Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Spinelli, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14015. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172248/45.

(100199870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Lynch Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.683.

Je, soussigné,

Xavier GENOUD

Demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Né le 03/05/1977 à Besançon (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

LYNCH INVEST S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 135.683

Date effective: le 13 décembre 2010

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Xavier GENOUD.

Référence de publication: 2010172249/17.

(100200154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Alizé Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.596.

## DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Thierry de PASSEMAR de SAINT-ANDRE d'ALBAN, administrateur de sociétés, demeurant au 42, Avenue Brugmann, B-1190 Bruxelles,

«le mandant»

ici représenté par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 8 octobre 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding Alizé Holding S.A., R.C.S. Luxembourg B 113596, ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 734 du 11 avril 2006.

2. Que le capital social de la société anonyme holding Alizé Holding S.A. s'élève actuellement à EUR 750.000 (sept cent cinquante mille euros) représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital social de la société anonyme Alizé Holding S.A.

4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société Alizé Holding S.A., déclare que l'activité de la société a cessé; qu'en tant qu'actionnaire unique, il est investi de tout l'actif et, qu'en sa qualité de liquidateur, il s'engage à régler tout le passif, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

7. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

8. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

19638

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55555. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172010/51.

(100200130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Lynch Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.683.

Je, soussignée,

Michèle SCHMIT

Demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Née le 23/05/1979 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

LYNCH INVEST S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 135.683

Date effective: le 13 décembre 2010

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Michèle SCHMIT.

Référence de publication: 2010172250/17.

(100200154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**YVR Airport Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 5.640.683,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 153.594.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

YVR Airport Investments (Two), Ltd., a limited liability company incorporated under the laws of Canada, having its registered address at 2900 1055 Dunsmuir Street, Vancouver, BC, Canada V7X 1P4 (hereinafter referred to as the "Sole Shareholder"),

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabbatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 10, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the Sole Shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "YVR Airport Services (Luxembourg) S.à r.l.", incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck dated on June 10<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1470, on July 17<sup>th</sup>, 2010. The articles of association have been modified for the last time by a deed of Maître Henri Beck dated on November 8<sup>th</sup>, 2010, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at five million four hundred and twenty-six thousand one hundred and eighty-three British Pounds (GBP 5,426,183.-) represented by five million four hundred and twenty-six thousand one hundred and eighty-three (5,426,183) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

III. The Sole Shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital by two hundred and fourteen thousand five hundred British Pounds (GBP 214,500.-) to raise it from its present amount of five million four hundred and twenty-six thousand one hundred and eighty-three British Pounds (GBP 5,426,183.-) to five million six hundred and forty thousand six hundred and eighty-three British Pounds (GBP 5,640,683.-) by the creation and issue of two hundred and fourteen thousand five hundred (214,500) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, vested with the same rights as the existing shares.

*Subscription – Payment*

Thereupon, YVR Airport Investments (Two), Ltd., prenamed, through its proxyholder, declares to (i) subscribe to two hundred and fourteen thousand five hundred (214,500) new shares and (ii) pay a related share premium of one million nine hundred and nine thousand fifty British Pounds (GBP 1,909,050.-) and have them both fully paid up by a cash contribution in the amount of two million one hundred and forty-five thousand British Pounds (GBP 2,145,000.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary. The residual amount of twenty-one thousand four hundred and fifty British Pounds (GBP 21,450.-) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

*Second resolution*

Pursuant to the above resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at five million six hundred and forty thousand six hundred and eighty-three British Pounds (GBP 5,640,683.-) represented by five million six hundred and forty thousand six hundred and eighty-three (5,640,683) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve”

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing entity, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille dix, le quinze décembre 2010.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

YVR Airport Investments (Two), Ltd., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Canada, ayant son siège social au 2900 1055 Dunsmuir Street, Vancouver, BC, Canada V7X 1P4 (ci-après «l'Associée Unique»),

représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2010.

La procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:



I. La comparante est l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «YVR Airport Services Luxembourg) S.à r.l.», constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Beck en date du 10 juin 2010, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1470, le 17 juillet 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Henri Beck en date du 8 novembre 2010, qui n'a pas encore été publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinq millions quatre cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois livres sterling (GBP 5.426.183,-) représenté par cinq millions quatre cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (5.426.183) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

III. L'Associée Unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quatorze mille cinq cent livres sterling (GBP 214.500,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions quatre cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois livres sterling (GBP 5.426.183,-) à cinq millions six cent quarante mille six cent quatre-vingt-trois livres sterling (GBP 5.640.683,-) par la création et l'émission de deux cent quatorze mille cinq cents (214.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription – Libération*

Sur ce, YVR Airport Investments (Two), Ltd., prénommée, par son mandataire, a déclaré (i) souscrire aux deux cent quatorze mille cinq cents (214.500) parts sociales nouvelles et (ii) payer une prime d'émission connexe d'un montant de un million neuf cent neuf mille cinquante livres sterling (GBP 1.909.050,-) et les libérer tous deux intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux millions cent quarante-cinq mille livres sterling (GBP 2.145.000,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant. Un montant résiduel vingt-et-un mille quatre cent cinquante livres sterling (GBP 21.450,-) sera alloué à la réserve légale de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à cinq millions six cent quarante mille six cent quatre-vingt-trois livres sterling (GBP 5.640.683,-) représenté par cinq millions six cent quarante mille six cent quatre-vingt-trois (5.640.683) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

#### *Troisième résolution*

L'Associée Unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même société et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1897. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172444/128.

(100199982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.



**Lynch Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 135.683.

Je, soussigné,

Marc THEISEN

Demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Né le 05/11/1954 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

LYNCH INVEST S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 135.683

Date effective: le 13 décembre 2010

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Marc THEISEN.

Référence de publication: 2010172251/17.

(100200154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Lynch Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 135.683.

Je, soussigné,

Claude ZIMMER

Demeurant professionnellement au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Né le 18/07/1956 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

LYNCH INVEST S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 135.683

Date effective: le 13 décembre 2010

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2010

Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2010172252/17.

(100200154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Malton S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Malton Sàrl).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 98.164.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Jacques DURAND RUEL, ingénieur, demeurant à Palm Hill, P.O. Box EL 27091, Harbour Island, North Eleuthera B (Bahamas),

ici représenté par:

Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à Palm Hill (Bahamas), le 14 novembre 2010;

2.- Madame Roseline LETESTU, administrateur de société, née à Neuilly-sur-Seine, le 16 novembre 1953, épouse de Monsieur Jacques DURAND RUEL, demeurant à Palm Hill, P.O. Box EL 27091, Harbour Island, North Eleuthera B (Bahamas),

ici représentée par:

Monsieur François MANTI, prénommé,

en vertu d'une procuration lui donnée à Palm Hill (Bahamas), le 14 novembre 2010;

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, sont les deux (2) seules associées de «MALTON S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 98.164, constituée suivant acte reçu en date du 29 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 144 du 4 février 2004.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte rectificatif dressé par le notaire soussigné à la date du 07 juillet 2009, publié au Mémorial, le 19 août 2009, sous le numéro 1598 et page 76681.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société anonyme de participations financières (SOPARFI) mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

*Deuxième résolution*

Les associés décident, à cet effet, de modifier les articles UN (1), DEUX (2), QUATRE (4) et DIX-NEUF (19) des statuts de la Société, lesquels articles auront en conséquence la nouvelle teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que par les présents statuts (ci-après la Société).»

**Art. 2.** «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

**Art. 4.** «La Société prend la dénomination de «MALTON S.à r.l. - SPF», société de gestion de patrimoine familiale.»

**Art. 19.** «La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MANTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14824. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010172255/61.

(100199876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Maritime Construction Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.653.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, qui a été mise en liquidation le 22 décembre 2008, "MARITIME CONSTRUCTION LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.653, constituée sous la dénomination de SAICLO (LUXEMBOURG) S.A., suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 10 février 1999, publié au Mémorial C numéro 355 du 19 mai 1999. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu, suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 447 du 13 mai 2005.

Monsieur Manuel MAGRANER MARTINEZ, directeur de sociétés, demeurant à Carrer dels Esports 9, E-46910 Sedavi (Valencia), a été nommé comme liquidateur de la société par décision de la prédite assemblée générale tenue en date du 22 décembre 2008.

La séance est ouverte à 10:00 heures sous la présidence de Monsieur Jérôme ADAM, salarié, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Karin DEI CAMILLO, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur: Madame Anke AUGSTEN, salariée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, tous ici présents et cet acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

- Resteront pareillement annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront enregistrées, les éventuelles procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les vingt-cinq mille huit cent trente-quatre (25.834) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Rapport du commissaire à la vérification de la liquidation.
- 2.- Décharge au liquidateur et au commissaire à la vérification de la liquidation.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du jour de la liquidation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la vérification de la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire à la vérification de la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelques formes que ce soit en relation avec le présent acte, qui incombent à la Société sont estimées approximativement à mille euros (1000.- EUR).

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en raison des présentes, sont à charge de la société.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en raison des présentes, sont à charge de la société.

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Adam, Dei Camillo, Augsten, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56118. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172258/84.

(100200218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

### **N1 Products S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.850.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «N1 PRODUCTS S.A.», une société anonyme, constituée conformément à un acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1265 du 30 août 2002, page 60 708, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 87 850, et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont subi leurs dernières modifications suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 13 février 2003, publié au Mémorial le 15 avril 2003, sous le numéro 408 et page 19575.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marc DEBATY, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Présentation et approbation du bilan au 31 décembre 2009, ainsi que du bilan intérimaire et du compte de pertes et profits au 09 novembre 2010.

2) Dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

3) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

4) Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social d'UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE SEPT CENTS EUROS (1'274'700.- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'approuver le bilan au 31 décembre 2009 et la situation au 09 novembre 2010.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société «N1 PRODUCTS S.A.» et DECIDE de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:  
la société «VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52 610.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, J.M. DEBATY, F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15931. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010172293/68.

(100200223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Privatisierung Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 150.420.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011015800/9.

(110019151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

**Sim Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.479.

*Extrait procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires du 27 décembre 2010*

*Résolutions:*

L'assemblée raye avec effet immédiat, Monsieur Bart Van Den Berghe administrateur, demeurant à Gildestraat 29 B-2170 Antwerpen et

Madame Simonne Van den Eede administrateur, demeurant à Achterbroeksesteenweg 214 B5 B-2920 Kalmthout

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010172372/13.

(100199895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Mawashi Geri S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Mawashi Geri S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 32.114.

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «MAWASHI GERI S.A.», ayant son siège social à L2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 32.114, constituée suivant acte reçu le 13 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 117 du 10 avril 1990.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les vingt mille (20.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Changement de la dénomination de la société de MAWASHI GERI S.A. en MAWASHI GERI S.A.- SPF.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de MAWASHI GERI S.A.- SPF.»

5. Réduction du capital social à concurrence de EUR 169.000.- (cent soixante-neuf mille euros), pour le ramener de EUR 200.000.- (Deux cent mille euros) à EUR 31.000.- (trente et un mille euros), par remboursement aux actionnaires.

6. Modification afférente de l'article 3, 1<sup>er</sup> paragraphe des statuts.

7. Modification de l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de MAWASHI GERI S.A. en MAWASHI GERI S.A.SPF.

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de MAWASHI GERI S.A.- SPF.»

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 169.000.- (cent soixante-neuf mille Euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 200.000.- (deux cent mille Euros) à EUR EUR 31.000.- (trente et un mille Euros), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation, et par annulation de 16.900 actions sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, (à l'annulation des actions remboursées) et au remboursement aux actionnaires.

Délaï de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

*Sixième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Septième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J-P. VAN KEYMEULEN, R. UHL, J. ELVINGER.



Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56289. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172262/111.

(100199990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**MVC Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TS Koenigsallee Fixtures S.à.r.l.).**

**Capital social: EUR 528.700,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.498.

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of November.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing at Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

VERTIARAMA, S.L., a company existing under the laws of Spain, having its registered office at 13, Calle Quintanavides Planta 2, Parque emp. via Norte, 28050 Madrid, Spain, and registered at the Commercial Registry of Madrid at volume 24.025, book O, sheet 35, section 8, page M-431537,

hereinafter represented by Ms Karine MASTINU, resident in Luxembourg, by virtue of a proxy, such proxy, after being signed ne varietur by the appearing party and the public notary, will remain annexed hereto and registered with this deed.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "MVC KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l.", having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 110.498, which was incorporated by a deed of Me Joseph ELVINGER, notary in Luxembourg, dated August 24<sup>th</sup>, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1467 of December 28<sup>th</sup>, 2005, and which articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette, dated June 30<sup>th</sup>, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1416 of July 22<sup>nd</sup>, 2009.

II. The Company's share capital is fixed at five hundred twentyeight thousand seven hundred Euro (EUR 528,700) represented by twentyone thousand one hundred and forty-eight (21,148) shares of twenty-five (EUR 25) each.

III. The agenda is the following:

*Agenda*

1. Resignation of the actual managers from their position as managers of the Company and discharge;
2. Change of the minimum number of managers from three managers to two managers and subsequent amendment of article 12 of the by-laws
3. Appointment of Mr Hermann-Günter SCHOMMARZ as new Class B manager and of Mr Brian BORG as new Class A manager of the Company;
4. Transfer of the registered office of the Company from 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg to 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5635 Munsbach.
5. Decision to change of the Company's name from "MVC Koenigsallee Fixtures, S.à r.l." into "MVC Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l.";
6. Amendment of article 4 of the by-laws of the Company in order to reflect the decision under point 4;
7. Miscellaneous.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved: (i) to accept with immediate effect the resignation of Mr. Nicolas DIAZ SALDANA, Mr. Charles DURO and Mrs. Karine MASTINU from their position as managers of the Company; and (ii) to grant full discharge to each of Mr. Nicolas DIAZ SALDANA, Mr. Charles DURO and Mrs. Karine MASTINU for the exercise of their respective mandate as manager of the Company until the date hereof.

#### Second resolution

The sole shareholder resolved to change the minimum number of managers from three managers to two managers and subsequently resolved to amend article 12 of the by-laws which will now read as follow:

« **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of at least two managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Manager". The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of shares."

#### Third resolution

The sole shareholder resolved to appoint with immediate effect as managers of the Company for an indefinite period of time:

- As Class A Manager:

Mr. Brian BORG, professionally resident in 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5635 Munsbach.

- As Class B Manager:

Mr. Herman-Günther SCHOMMARZ, professionally resident in 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5635 Munsbach.

#### Fourth resolution

The sole shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg to 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5635 Munsbach.

The sole shareholder resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the by-laws of the Company, to give it the following wording:

"The registered office of the company is established in Munsbach."

#### Fifth resolution

The sole shareholder resolved to change the Company's name from MVC KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l. into MCV KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l. as of today.

#### Sixth resolution

The sole shareholder resolved to amend Article 4 of the by-laws of the Company, to give it the following wording:

" **Art. 4.** The Company will have the name MCV KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l."

#### Expenses

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

VERTIARAMA, S.L., une société régie sous les lois espagnoles et ayant son siège social au 13, Calle Quintanavides Planta 2, Parque emp. via Norte, 28050 Madrid, Espagne immatriculée au Registre de Commerce de Madrid volume 24.025, livre O, folio 35, section.8, page M-431537

représentée aux fins des présentes par Me Karine MASTINU, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «MVC KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l.», ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B sous le numéro 110.498, constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 24 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1467 du 28 décembre 2005, dont les statuts ont été

modifiés en dernier lieu par un acte de Me Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1416 du 22 juillet 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent vingt-huit mille sept cents Euros (EUR 528.700) représenté par vingt et un mille cent quarante-huit (21.148) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

III. L'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Démission de Mr. Nicolas DIAZ SALDANA, Me. Charles DURO et de Me Karine MASTINU de leurs fonctions de gérants de la Société et décharge;

2. Changement du nombre minimal de gérants de trois gérants à deux gérants et modification subséquente de l'article 12 des Statuts;

3. Election de Mr Hermann-Günter SCHOMMARZ aux fonctions de nouveau gérant de catégorie B de la Société et de Mr Brian BORG aux fonctions de nouveau gérant de catégorie A de la Société;

4. Transfert du siège social de la Société de 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg vers 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5635 Munsbach;

5. Décision de modifier la dénomination sociale de la Société de MVC KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l. en MCV KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l.;

6. Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise au point 4;

7. Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé: (i) d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Mr. Nicolas DIAZ SALDANA, de Mr. Charles DURO et de Me. Karine MASTINU de leurs fonctions de gérants de la Société; et (ii) d'accorder pleine et entière décharge à Mr. Nicolas DIAZ SALDANA, à Mr. Charles DURO et à Me. Karine MASTINU pour l'exercice de leurs mandats de gérants de la Société jusqu'à la date d'aujourd'hui.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de changer le nombre minimal de gérants de trois gérants à deux gérants et par conséquent de modifier l'article 12 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B". Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des parts sociales".

#### *Troisième résolution*

L'associé unique a décidé d'élire aux fonctions de gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- *Comme gérant de catégorie A:*

Mr. Brian BORG, demeurant professionnellement à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5635 Munsbach.

- *Comme gérant de catégorie B:*

Mr. Herman-Günther SCHOMMARZ, demeurant professionnellement à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5635 Munsbach.

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique a décidé de transférer de siège social de la Société de 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg vers 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5635 Munsbach.

L'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts de la Société, pour lui conférer la teneur suivante:

"Le siège social de la Société est établi à Munsbach."

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de MVC KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l. en MCV KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l. avec effet à ce jour.

#### *Sixième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société, pour lui conférer désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a comme dénomination MCV KOENIGSALLEE FIXTURES, S.à r.l."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a avec Nous notaire signé les minutes.

Signé: K. Mastinu, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 3 décembre 2010. Relation: RED/2010/1822. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur ff. (signé): ELS.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172278/163.

(100199889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Olexco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 107.712.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 16 août 2010*

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des membres du conseil d'administration de la Société repris ci-après jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014:

- Monsieur Christophe DAVEZAC,
- Monsieur Olivier BASSOU,
- Madame Géraldine SCHMIT.

*Septième résolution*

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la Société repris ci-après jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014:

- A&C MANAGEMENT SERVICES, Société à responsabilité limitée.

Pour extrait

*Pour la Société*

Référence de publication: 2010172294/22.

(100200112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Tempor SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Tempor S.A.).**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.110.

L'an deux-mil dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TEMPOR SA" une société anonyme holding de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1445 Strassen, 3, Rue Thomas Edison,

constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 21 novembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 439 du 13 juin 2001,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B numéro 79110,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.50 heures sous la présidence de Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Carlo MEIS, comptable, employé, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Changement du nom de la société en «TEMPOR SPF S.A.» et adaptation de l'objet social pour le mettre en conformité des dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial et modification subséquente des articles 1<sup>er</sup> et 4 des statuts

2.- Divers.

II) Les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été, après délibération, prise à l'unanimité des voix.

#### *Unique résolution*

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en «TEMPOR SPF S.A.» et d'adapter l'objet social pour le mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial et modification subséquente des articles 1<sup>er</sup> et 4 des statuts qui auront la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une Société Anonyme luxembourgeoise régie par loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial sous la dénomination «TEMPOR SPF S.A.».

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La détention d'une participation dans une société n'est admise qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

#### *Déclaration des comparants*

Les comparants déclarent au nom et pour compte des bénéficiaires réels que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Evaluation, dépenses, frais*

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 950.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. REUTER; C. MEIS; G. REUTER; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57175. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172408/68.

(100200128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Operator One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 139.596.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission de la fonction d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Marc Schintgen.

Référence de publication: 2010172296/10.

(100199944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Optima Invest Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.687.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 725 du 13 mai 2002, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85687.

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 décembre 2010,

enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2010, relation: EAC/2010/16353,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010.

Pour extrait

*Le notaire*

Référence de publication: 2010172297/21.

(100199780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Londinium Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 149.315.

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Christèle ALEXANDRE, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial des associés de la société «Londinium Investments Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.315,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 8 novembre 2010, laquelle procuration, après signature, est restée annexée à un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 novembre 2010, numéro 26671 de son répertoire.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que la société «Londinium Investments Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.315, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date 13 novembre 2009, lesquels statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») en date du 8 Décembre 2009, numéro 2391, page 114752. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2010, publié au Mémorial C le 1<sup>er</sup> septembre 2010, numéro 1787, page 85732;



- Qu'une assemblée générale extraordinaire s'est tenue par-devant le notaire instrumentant, en date du 8 novembre 2010, dont le procès-verbal a été enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2010: Relation: EAC/2010/13733, (l'«Assemblée Générale Extraordinaire»);

- Que par suite d'une erreur matérielle, il est indiqué, dans la quatrième résolution du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, que le nombre de parts sociales représentant le capital social de la société, après son augmentation, est de (i) quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (4.590) parts sociales rachetables de catégorie A, (ii) quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (4.590) parts sociales rachetables de catégorie B, (iii) quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (4.590) parts sociales rachetables de catégorie C, (iv) quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (4.590) parts sociales rachetables de catégorie D et (v) quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (4.590) parts sociales rachetables de catégorie E au lieu de (i) huit mille trois cent quarante (8.340) parts sociales rachetables de catégorie A, (ii) huit mille trois cent quarante (8.340) parts sociales rachetables de catégorie B, (iii) deux mille quatre-vingt-dix (2.090) parts sociales rachetables de catégorie C, (iv) deux mille quatre-vingt-dix (2.090) parts sociales rachetables de catégorie D et (v) deux mille quatre-vingt-dix (2.090) parts sociales rachetables de catégorie E.

- Que par conséquent il s'agit de modifier dans la version anglaise et dans la version française la quatrième résolution, laquelle devant dès lors être lues comme suit:

*«Fourth resolution*

As a consequence of the above-mentioned résolution, the shareholders decide to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

**" Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twenty-two thousand nine hundred and fifty euro (EUR 22,950. -) represented by (i) eight thousand three hundred and forty (8,340) class A redeemable shares ("Class A Shares"), (ii) eight thousand three hundred and forty (8,340) class B redeemable shares ("Class B Shares"), (iii) two thousand ninety (2,090) class C redeemable shares ("Class C Shares"), (iv) two thousand ninety (2,090) class D redeemable shares ("Class D Shares") and (v) two thousand ninety (2,090) class E redeemable shares ("Class E Shares") of one euro (EUR 1.00) each, having such rights and obligations as set out in these Articles (all together referred as to the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."»

*«Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, lequel article aura désormais la teneur suivante:

**« Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille neuf cent cinquante euros (EUR 22.950,-) représenté par (i) huit mille trois cent quarante (8.340) parts sociales rachetables de catégorie A («Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) huit mille trois cent quarante (8.340) parts sociales rachetables de catégorie B («Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) deux mille quatre-vingt-dix (2.090) parts sociales rachetables de catégorie C («Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) deux mille quatre-vingt-dix (2.090) parts sociales rachetables de catégorie D («Parts Sociales de Catégorie D») et (v) deux mille quatre-vingt-dix (2.090) parts sociales rachetables de catégorie E («Parts Sociales de Catégorie E») ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1.-), et ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

Toutes les autres dispositions figurant au dit acte du 8 novembre 2010 demeureront inchangées

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante pré-mentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. ALEXANDRE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15602. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010173061/72.

(100200230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**Presco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: PLN 50.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.417.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant P.R.E.S.C.O. DEBT MANAGEMENT SERVICES Sp. z o.o., associé de la Société:



P.R.E.S.C.O. DEBT MANAGEMENT SERVICES Sp. z o.o. a changé sa dénomination sociale et sa forme juridique en P.R.E.S.C.O. GROUP SPOLKA AKCYJNA, une société anonyme de droit polonais inscrite au registre du commerce de Pologne (Krajowy rejestr sadowy) sous le n° KRS 0000372319.

Pour avis sincère

Pour PRESCO INVESTMENTS S.A R.L.

Référence de publication: 2010172301/15.

(100200226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Ravenhill Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 155.261.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 27 décembre 2010 que Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland résidant professionnellement au 64 Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, a cédé les 12,500 parts sociales qu'il détenait dans Ravenhill Holdings S.à r.l. à la société SHRM Corporate Services (société enregistrée au Luxembourg sous la numéro de Registre de Commerces et des Sociétés B78 100), ayant son siège social à 64 Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg.

Suite à ce transfert, la société SHRM Corporate Services S.à r.l. détient désormais les 12,500 parts sociales de Ravenhill Holdings S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2010172323/19.

(100200099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Redonda S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 47.439.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«INTERWORLD HOLDING S.A.», une société constituée et existant sous le droit suisse, établie et ayant son siège social 7 Via Pretorio, CH-6901 Lugano (Suisse),

en vertu d'une procuration lui donnée à Lugano (Suisse), le 17 novembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle mandataire, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «REDONDA S.A.», une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 47.439, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 15 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 326 du 07 septembre 1994, page 15 619 (ci-après «la Société»).

2.- Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant décision des actionnaires prise en assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé à la date du 31 juillet 2001, par laquelle la devise d'expression du capital social a été convertie du francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) ce qui entraîna une modification concomitante de l'article cinq (5) des statuts de la Société; un extrait de ladite assemblée fut publié au Mémorial le 5 juillet 2002, sous le numéro 1028 et page 49329.

3.- Que le capital social de la Société, s'élève donc, après cette assemblée du 31 juillet 2001, à sept cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (765.990,99 EUR) et se trouve représenté par trente

mille neuf cents (30'900) actions ordinaires, sans mention de valeur nominale, toutes étant intégralement libérées en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des trente mille neuf cents (30'900) actions de la Société «REDONDA S.A.».

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «REDONDA S.A.», est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la Société présentement dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ERK, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15828. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010172337/59.

(100200143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

## **ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF A, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.653.

### **AUSZUG**

#### **1. Gesamtschuldnerisch haftende Gesellschafter.**

i) die ECE European Prime Shopping Centre GP Fund A, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-8, Avenue Charles de Gaulle. L-1653 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 157.511, als geschäftsführende Komplementärin (die „Geschäftsführende Komplementärin“); und

ii) die Kommanditgesellschaft PANTA 110 Grundstücksgesellschaft m.b.H. & Co., künftig Kommanditgesellschaft Cura Luxemburg Beteiligungs G.m.b.H. & Co., eine Kommanditgesellschaft, gegründet und bestehend unter deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Straße 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRA 110 847, vertreten durch ihre geschäftsführende Komplementärin PANTA 108 Grundstücksgesellschaft m.b.H., künftig Cura Luxemburg Verwaltungs G.m.b.H., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Strasse 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRA 112 032 als Komplementärin.

#### **2. Name, Gesellschaftszweck, Gesellschaftssitz.**

i) Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF A.

ii) Der Gesellschaftszweck der Gesellschaft ist die Ansammlung, das Halten, die Verwaltung und Leitung (während der Dauer der Gesellschaft) von einem Portfolio von Investitionen in existierende Einkaufszentren mit Wiedervermietungs-Umplatzierungs oder Expansionspotential, vorwiegend in West- und Zentraleuropa gelegen, in Übereinstimmung mit dem Gesellschaftervertrag und dem Verkaufsprospekt, gemäß den Prinzipien der Risikostreuung in Übereinstimmung mit dem SIF Gesetz und insbesondere mit Zirkular 07/309.

Die Gesellschaft (vertreten durch die Geschäftsführende Komplementärin (oder Personen welche durch die Geschäftsführende Komplementärin autorisiert wurden im Namen der Gesellschaft zu handeln)) kann alle Verträge und andere Verpflichtungen ausführen, erbringen und leisten und sämtliche Handlungen und Transaktionen tätigen, welche nach Meinung der Geschäftsführenden Komplementärin erforderlich oder ratsam sind, um den vorgenannten Gesellschaftszweck, im Rahmen des SIF Gesetzes und des Gesellschaftervertrages umzusetzen.

Die Gesellschaft kann weiterhin jede andere Tätigkeit ausüben, vorausgesetzt diese Aktivität fällt unter den Anwendungsbereich des SIF Gesetzes und des Gesellschaftervertrages.

iii) Die Gesellschaft hat ihren Gesellschafts- und Verwaltungssitz in der 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg errichtet.

**3. Bezeichnung der Geschäftsführer sowie die Angabe der Art und Grenzen ihrer Befugnisse.** Die Gesellschaft wird durch ihre Geschäftsführende Komplementärin in deren Eigenschaft als alleinige geschäftsführende Komplementärin (associé gerant commandité) der Gesellschaft in Übereinstimmung mit den im Gesellschaftervertrages genannten Einschränkungen und in Übereinstimmung mit allen anderen Bestimmungen des Gesellschaftervertrages sowie wie nach zwingendem Recht erforderlich verwaltet.

Die Geschäftsführende Komplementärin - wirksam vertreten durch den Geschäftsführungsrat - ist ausschließlich ermächtigt die Angelegenheiten der Gesellschaft alleine handelnd zu verwalten.

Die Verwaltungsautorität der Geschäftsführenden Komplementärin endet automatisch nach deren Kündigung oder Abberufung durch die Gesellschaft.

**4. Betrag des Gesellschaftskapitals sowie die Angabe der eingezahlten oder noch zu erbringenden Einlagen, Unter Angabe der Eigenschaften, In welcher der Gesellschafter sie erbracht oder versprochen hat.**

i) Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 1.010.

ii) Die Kommanditgesellschaft PANTA 110 Grundstücksgesellschaft m.b.H. & Co., künftig Kommanditgesellschaft Cura Luxemburg Beteiligungs G.m.b.H. & Co., eine Kommanditgesellschaft, gegründet und bestehend unter deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Straße 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRA 110 847, vertreten durch ihre geschäftsführende Komplementärin PANTA 108 Grundstücksgesellschaft m.b.H., künftig Cura Luxemburg Verwaltungs G.m.b.H., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Straße 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRA 112 032 hat sich als Komplementärin dazu verpflichtet, eine Einlage in Höhe von EUR 1.000 zu leisten. Ein Betrag in Höhe von EUR 10 der Einlageverpflichtung soll den eingetragenen festen Kapitalanteil darstellen. Die verbleibenden EUR 990 gelten als Rücklage (primes d'émission); und

iii) die PANTA Neunundsiebzigste Grundstücksgesellschaft m.b.H., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Straße 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRA 103019 hat sich als Kommanditistin dazu verpflichtet, eine Einlage in Höhe von EUR 1.000 zu leisten.

**5) Die genaue Bezeichnung der Kommanditisten, die Einlagen zu leisten haben, Sowie der Verpflichtung eines jeden.**

i) die PANTA Neunundsiebzigste Grundstücksgesellschaft m.b.H., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Straße 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRA 103019 hat den als Kommanditistin der Gesellschaft zugesagten Betrag in Höhe von EUR 1.000 bisher nicht erbracht und ist daher zur Leistung der Einlage verpflichtet; und

ii) die Kommanditgesellschaft PANTA 110 Grundstücksgesellschaft m.b.H. & Co., künftig Kommanditgesellschaft Cura Luxemburg Beteiligungs G.m.b.H. & Co., eine Kommanditgesellschaft, gegründet und bestehend unter deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Straße 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRA 110 847, vertreten durch ihre geschäftsführende Komplementärin PANTA 108 Grundstücksgesellschaft m.b.H., künftig Cura Luxemburg Verwaltungs G.m.b.H., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in der Wandsbeker Straße 3-7, D-22179 Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRA 112 032 hat die als Komplementärin zugesagte Einlage in Höhe von EUR 1.000 bisher nicht geleistet und ist daher zur Zahlung der Einlage in Höhe von EUR 1.000 verpflichtet.

**6) Zeitpunkt, an welchem die Gesellschaft beginnt und den Zeitpunkt an dem sie endet.**

i) Gründungsdatum der Gesellschaft ist der 16. Dezember 2010.

ii) Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Référence de publication: 2010172936/84.

(100200207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**Regate Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 47.440.

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «REGATE HOLDING S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, constituée en date du 8 avril 1994 suivant un acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 326 du 7 septembre 1994, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 47.440.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 3 décembre 2001 suivant une assemblée générale extraordinaire sous seing privé contenant conversion du capital social en euro, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 595 du 17 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2.- Le cas échéant, nomination de ODESSA SECURITIES S.A., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 30.000 (trente mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

19659

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille huit cents euros (EUR 1.800).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HANSEN, E. DUBLET, J. HONYMUS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2010 Relation: LAC/2010/55556. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172338/67.

(100200132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Sireo Immobiliefonds No. 4 London 10 St. Bride Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.083.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of the month of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Carole Winandy, maître en droit, residing in Luxembourg,

as proxyholder on behalf of "Sireo Immobiliefonds No. 4 SICAVFIS", a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 100.893,

being the sole unitholder of "Sireo Immobiliefonds No. 4 London 10 St. Bride Street S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118.083, incorporated by a deed of the undersigned notary on 19<sup>th</sup> July 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1813 on 28<sup>th</sup> September 2006. The articles of the Company have been amended for the last time on 13<sup>th</sup> November 2008 pursuant to notarial deed of the undersigned notary published in the Mémorial number 2998 of 20<sup>th</sup> December 2008.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole unitholder holds all five thousand (5,000) units in issue in the Company, so that the decision can validly be taken by it on the below items on the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the unit capital of the Company from its current amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) to two million one hundred sixty-four thousand and six hundred Euro (EUR 2,164,600.-) by the issue of sixteen thousand six hundred and forty-six (16,646) new units of a nominal value of hundred Euro (EUR 100.-) each.

B. Subscription and payment of one million six hundred and sixtyfour thousand six hundred Euro (EUR 1,664,600.-) by the sole unitholder of the Company by payment in cash (the "Contribution Amount").

C. Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation. Consequently the following resolutions have been passed:

*First resolution*

It is resolved to increase the issued unit capital of the Company from its current amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) to two million one hundred sixty-four thousand and six hundred Euro (EUR 2,164,600.-) by the issue of sixteen thousand six hundred and fortysix (16,646) new units of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each to be subscribed for by the sole unitholder of the Company (the "New Units").

*Second resolution*

The New Units referred to above have been subscribed and paid in full by contribution in cash of one million six hundred and sixty-four thousand six hundred Euro (EUR 1,664,600.-) (the "Contribution Amount") by the sole unitholder of the Company, prenamed, represented by Maître Carole Winandy, prenamed, pursuant to a proxy dated 18<sup>th</sup> November 2010, hereto annexed.

Evidence of the payment of the subscription price of one million six hundred and sixty-four thousand six hundred Euro (EUR 1,664,600.-) has been shown to the notary.

*Third resolution*

The sole unitholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is fixed at two million one hundred sixty-four thousand and six hundred Euro (EUR 2,164,600.-) represented by twenty-one thousand six hundred and forty-six (21,646) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.”

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-quatrième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Carole Winandy, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en qualité de mandataire de «Sireo Immobilienfonds No. 4 SICAV-FIS», une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.893,

étant l'associé unique de «Sireo Immobilienfonds No. 4 London 10 St. Bride Street S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée par acte du notaire Jean-Joseph Wagner le 19 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1813 du 28 septembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 novembre 2008 par acte notarié du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2998 du 20 décembre 2008.

La comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les cinq mille (5.000) parts sociales émises dans la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points ci-dessous de l'ordre du jour.

2. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) pour le porter à un montant de deux millions cent soixante-quatre mille six cents euros (EUR 2.164.600,-) par l'émission de seize mille six cent quarante-six (16.646) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

B. Souscription et libération d'un million six cent soixante-quatre mille six cents euros (1.664.600,- EUR) par l'associé unique de la Société par un paiement en numéraire (le «Montant de l'Apport»).

C. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

En conséquence, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) pour le porter à un montant de deux millions cent soixante-quatre mille six cents euros (EUR 2.164.600,-) par l'émission de seize mille six cent quarante-six (16.646) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société (les «Nouvelles Parts Sociales»).

*Deuxième résolution*

Les Nouvelles Parts Sociales mentionnées ci-avant ont été souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un million six cent soixante-quatre mille six cents euros (EUR 1.664.600,-) (le «Montant de l'Apport») par l'associé unique de la Société, prénommé, représenté par Maître Carole Winandy, prénommée, en vertu d'une procuration datée 18 novembre 2010, ci-annexée.

Preuve du paiement du prix de souscription d'un million six cent soixante-quatre mille six cents euros (EUR 1.664.600,-) a été montrée au notaire soussigné.



*Troisième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui se lit de la manière suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à deux millions cent soixante-quatre mille six cents euros (EUR 2.164.600,-), représenté par vingt et un mille six cent quarante-six (21.646) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

*Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WINANDY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14832. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010172353/112.

(100199937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**S.H.B.L. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 69.337.

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SHBL" établie et ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, constituée suivant acte reçu par Maître Réginald NEUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 477 du 22 juin 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 69337.

L'assemblée est présidée par Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que sur le vu du registre actionnaire de la société, toutes les TROIS CENT DIX (310) actions représentatives de l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

II.- Une liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Constatation de la perte du régime de sociétés Holding 1929 avec effet au 13 novembre 2009.
2. Dissolution et mise en liquidation de la société.
3. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale constate la perte du régime de société Holding 1929 avec effet au 13 novembre 2009.



### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale nomme liquidateur:

La société EUROTIME S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56177.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. Sensi-Bergami, J. Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16350. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172369/67.

(100199782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

### **Sitrof Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.573.

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour SITROF HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010172375/15.

(100200211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Société d'Investissements Internationaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 75.632.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2010, que Monsieur Joseph Kreuter, administrateur, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon démissionne de son poste et n'est pas remplacé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Fiduciaire Comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2010172382/13.

(100199829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Symmaque S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 55.839.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ascoll Associates Ltd, société ayant son siège social à Vanterpool Plaza, Wickhams Cay I, PO Box 873, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 537354,

ici représenté par Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Lequel comparant, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société anonyme «SYMMAQUE S.A.», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 55839, a été constituée suivant acte reçu par Maître Réginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 1996, publié au Mémorial C n° 549 du 28 octobre 1996.

II. - Que le capital social de la société anonyme «SYMMAQUE S.A.», préqualifiée, s'élève actuellement à TRENTE-TROIS MILLE EUROS (EUR 33.000,-), représenté par DEUX CENT DIX (210) actions sans désignation de valeur nominale et intégralement libérées.

III. - Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financières de la susdite société anonyme «SYMMAQUE S.A.».

IV. - Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Liegeois, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16370. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172398/46.

(100199784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Stand Fast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 45.375,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 82.426.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 19 novembre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de Mme Anne Compère, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 7 septembre 2010.
- M. Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
- M. Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 7 septembre 2010 pour une durée indéterminée.

Le siège social de la société est transféré du 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort, gérant, sera désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2010172396/22.

(100200125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Lizarco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.808.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIZARCO S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011015733/12.

(110019144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2011.

---

**Somberg S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Somberg S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.810.

—  
L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOMBERG S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29810, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 119 du 2 mai 1989,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant une décision prise par l'assemblée générale tenue en date du 12 octobre 2001, l'extrait afférent, contenant notamment la conversion du capital social en euros, ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474 du 26 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr. Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour.

2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SOMBERG S.A. SPF"."

3. Changement du libellé de l'objet social (article 4 des statuts) pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet exclusif l'investissement en valeurs mobilières, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

4. Augmentation du capital social de sept cent trente-cinq mille euros (EUR 735.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million huit cent soixante mille euros (EUR 1.860.000,-) à deux millions cinq cent quatre-vingt quinze mille euros (EUR 2.595.000,-) par incorporation de résultats reportés sans création d'actions nouvelles.

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide, avec effet en date de ce jour:

- d'abandonner le statut fiscal spécifique sur les sociétés holding régi par la loi du 31 juillet 1929;
- de supprimer dans les statuts toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding; et
- de transformer la Société en société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SOMBERG S.A. SPF"."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet de la Société (article 4 des statuts) afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'investissement en valeurs mobilières, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept cent trente-cinq mille euros (EUR 735.000,-) afin de le porter de son montant actuel de un million huit cent soixante mille euros (EUR 1.860.000,-) à deux millions cinq cent quatre-vingt quinze mille euros (EUR 2.595.000,-), sans émission d'actions nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des 75.000 actions représentatives du capital social.

L'assemblée constate que l'augmentation ci-avant réalisé a été libérée intégralement moyennant incorporation de résultats reportés existants à concurrence de sept cent trente-cinq mille euros (735.000,- EUR).

La justification de l'existence de ces résultats a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

L'existence de ces résultats a été en outre prouvée par un certificat établi par le conseil d'administration de la Société, lequel certificat, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

#### *Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 2.595.000,-), représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a ajourné l'assemblée.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier la deuxième phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (deuxième phrase).** Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires."

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'article 12 des statuts et de renuméroter les articles suivants, de sorte à ce que les articles 13 à 18 deviennent les articles 12 à 17.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de deux mille quatre cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J.-M. POOS, H. SCHNEIDER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/56004. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172392/118.

(100200092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Theolia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.246.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«ZYBURN LIMITED», une société constituée et existant sous le droit anglais et gallois, établie et ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Douglas (Ile de Man), le 10 septembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «THEOLIA S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136 246, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 31 janvier 2008, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 634 du 13 mars 2009, page 30406 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR), chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société «THEOLIA S.A.».

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «THEOLIA S.A.», est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant la mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ERK, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15829. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010172411/52.

(100200153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**VASEQ Manager S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 99.120.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 24 décembre 2010 que:

- le mandat des administrateurs suivants a été reconduit:

\* Seamus FitzPatrick, ayant désormais son adresse au 19 Wellington Place, Dublin 4, Irlande, Administrateur A;

\* Randl L. Shure, ayant désormais son adresse au 39 Palace Road, East Molesey, Surrey, KT8 9DJ, Royaume-Uni, Administrateur A;

\* Frédéric Gardeur, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Administrateur B et Président;

- le mandat du commissaire aux comptes, Fin-Contrôle S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230, a été reconduit;

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Vaseq Manager S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010172423/21.

(100199750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**3P (L) Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 134.768.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 décembre 2010*

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., pour un nouveau terme d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2010172450/15.

(100200097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Tigefifa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 154.801.

Im Jahre zweitausendzehn, am fünfundzwanzigsten November

Vor dem unterzeichnenden Notar Léonie GRETHEN, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "TIGEFIFA S.A., SPF", mit Sitz in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, gegründet am 29. Juli 2010 gemäß Urkunde des unterzeichnenden Notars, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 29. September 2010 mit der Nummer 2028, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Statuten der Gesellschaft wurden seither nicht abgeändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn René SCHAWEL, Jurist, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Laurent BARNICH, Direktor von Gesellschaften, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Micheline SPIES, Buchhalterin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:



1) Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von vier Millionen siebenhundert vierunddreißigtausend zweihundert Euro (4.734.200,- EUR) um es von fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR) auf fünf Millionen zweihundert vierunddreißigtausend zweihundert Euro (5.234.200, EUR) zu erhöhen, durch Schaffung von siebenundvierzigtausend dreihundertzweiundvierzig (47.342) neuer Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (100,- EUR);

- 2) Zeichnung sämtlicher neu ausgegebener Aktien;
- 3) Entsprechende Änderung des Artikels 5 Absatz 1 der Satzung;
- 4) Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand unterschrieben. Sie wird dem gegenwärtigen Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur paraphiert" wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, daß das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist. Auf eine ordnungsgemäße Einberufung kann daher verzichtet werden. Die gegenwärtige Versammlung ist somit rechtsgültig zusammengetreten und befugt über die vorgenannte Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von vier Millionen siebenhundert vierunddreißigtausend zweihundert Euro (4.734.200,- EUR) um es von fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR) auf fünf Millionen zweihundert vierunddreißigtausend zweihundert Euro (5.234.200,- EUR) zu erhöhen, durch Schaffung von siebenundvierzigtausend dreihundertzweiundvierzig (47.342) neuer Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (100,- EUR).

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Die Generalversammlung genehmigt die Zeichnung und Einzahlung der siebenundvierzigtausend dreihundertzweiundvierzig (47.342) neuen Aktien durch Herrn Dr. Hans NIEDERER wohnhaft in Casa Chivato, Av. Botero Norte, Prana Country Club, Herandarias, Paraguay, mittels Einbringung von 61,69% der Aktien der amerikanischen Gesellschaft „MP Holdings, Inc.“, mit Sitz in 11, Penn Plaza, New York, NY 10001, Vereinigte Staaten von Amerika, welche Aktien sich auf einen Gesamtwert von mindestens vier Millionen siebenhundert vierunddreißigtausend zweihundert Euro (4.734.200,- EUR) belaufen.

Da die Kapitalerhöhung mittels Sacheinlage erfolgt, erstellte der Wirtschaftsprüfer „EWA Révision S.A.“ mit Sitz in L-9053 Ettelbruck, 45, Avenue J. F. Kennedy, einen Revisionsbericht vom 5. November 2010 mit folgender Schlußfolgerung:

"Schlußfolgerung: Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of EUR 4.734.200 resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 47.320 new shares of TIGEFIFA S.A. to be issued at a nominal price of EUR 100 each."

Nachdem dieser Bericht "ne varietur" durch die Komparenten und dem die Urkunde verfassenden Notar unterschrieben wurde, bleibt er der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

#### *Zweiter Beschluss*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses, wird Artikel 5 Absatz 1 der Satzung abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

" **Art. 5. Absatz 1.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünf Millionen zweihundert vierunddreißigtausend zweihundert Euro (5.234.200,- EUR), eingeteilt in zweiundfünfzigtausend dreihundertzweiundvierzig (52.342) Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (100,- EUR), die sämtlich voll eingezahlt wurden. Jede Aktien gibt Anrecht auf eine Stimme in der Generalversammlung."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

#### *Kosten*

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr drei tausend drei hundert fünfzig Euro (3.350,- EUR).

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und beurkundet in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung des Vorstehenden an die Komparenten, die dem Notar dem Namen, dem gebräuchlichen Vornamen, dem Stand und dem Wohnort nach bekannt sind, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Schawel, Barnich, Spies, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52653. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172412/79.

(100200158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

### **I.E.U. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.467.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après, l'Assemblée) de la société anonyme, «I.E.U. S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 116 467, constituée suivant acte notarié daté du 28 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1404 du 21 juillet 2006, à la page 67377.

Les statuts de la Société non pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc DEBATY, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Présentation et approbation du bilan et du compte des pertes et profits de la Société au 31 décembre 2009, ainsi qu'un bilan intérimaire de la Société arrêté au jour de l'assemblée générale extraordinaire délibérant sur le présent ordre du jour.

2) Dissolution anticipée de la Société et décision sur sa mise en liquidation.

3) Nomination de la société «VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 43 route d'Arlon, L-8009 Strassen, aux fonctions de seul liquidateur de la Société.

4) Détermination et fixation des pouvoirs du liquidateur dans le cadre des opérations de liquidation de la Société.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune et représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR), sont présentes ou représentées à l'Assemblée, que l'Assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'objet porté à l'ordre du jour, les actionnaires déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée DECIDE d'approuver le bilan, ainsi que le compte de profits et pertes de la Société, arrêtés au 31 décembre 2009.

Un bilan intérimaire de la Société arrêté au 13 décembre 2010, a été également soumis au notaire instrumentant pour être approuvé par l'Assemblée

Une copie dudit bilan au 31 septembre 2009 et une copie du bilan intérimaire au 13 décembre 2010, après signature «ne varietur» par tous les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent procès-verbal.

19671

*Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE ensuite de procéder à la dissolution immédiate de la Société «I.E.U. S.A.».

L'Assemblée DECIDE de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

«VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 43 route d'Arlon, L-8009 Strassen (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 52 610).

*Quatrième résolution*

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. CANNIZZARO di BELMONTINO, A. SCARCELLI, J.M. DEBATY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15938. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010173021/75.

(100200240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**U.F.F. (Unis Fish & Food), Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 51.659.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Yves DUCROS, demeurant à CH-1223 Cologny/Genève, 7, Clos des Bouclines, ici représenté par Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme «U.F.F. (UNIS FISH & FOOD)», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 51659, a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 1995, publié au Mémorial C n°489 du 27 septembre 1995.

II. - Que le capital social de la société anonyme «U.F.F. (UNIS FISH & FOOD)», pré-qualifiée, s'élève actuellement à QUATRE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX EUROS CINQUANTE-DEUX CENTS (€ 4.573.470,52) représenté par TROIS MILLE (3.000) actions d'une valeur nominale de MILLE CINQ CENT VINGT-QUATRE EUROS QUARANTENEUF CENTS (€ 1.524,49), entièrement libérées;

III. - Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financières de la susdite société anonyme «U.F.F. (UNIS FISH & FOOD)».

IV. - Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Liegeois, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16365. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172418/47.

(100199786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

### **SNAI Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 149.721.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the 15 December,

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

SNAI S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, with registered office at Porcari -Lucca, Italy, registered with the Companies Register of Lucca under number REA 166476 and COD. FISC. 00754850154,

hereby represented by Ms. Louisa Silcox, lawyer, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on on 14 December 2010, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

I. That SNAI Luxembourg S.A., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.721 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 18 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2554, of 31 December 2009;

II. That the capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid up;

III. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. That the appearing party, being the sole owner of the shares and acting as liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;
- that, except for the following, all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;
- that the Company has an outstanding debt towards the Luxembourg tax authorities estimated at approximately EUR 62 which the appearing party irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company;
- that the Company also has an outstanding debt towards the undersigned notary estimated at approximately 1.000.- EUR which the appearing party also irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company;
- that the Company has another outstanding debt towards the appearing party of an amount of 1.780.- EUR which the appearing party hereby declares to waive; and

- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company any other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date;

VI. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the two A directors of the Company, namely Mr. Stewart Kam Cheong and Mr. Hermann Schommarz and to the B director Mr. Luciano Garza for the exercise of their mandates

VIII. That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately thousand two hundred (1.200.-EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le 15 décembre,

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

SNAI S.p.A., une société régie par les lois italiennes, ayant son siège social à Porcari -Lucca, Italie, enregistrée auprès du registre de commerce de Lucca sous le numéro REA 166476 et COD. FISC. 00754850154,

dûment représentée par Maître Louisa Silcox, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2010.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. La Société SNAI Luxembourg S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.721 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 18 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2554 le 31 décembre 2009;

2. Le capital social de la Société a été fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trente-et-un mille (31.000) parts d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, entièrement libérées;

3. Le comparant est l'actionnaire unique de la Société;

4. Le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

5. Le comparant, étant l'unique actionnaire de la Société et agissant comme liquidateur de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés,
- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;
- que la Société a une dette vis-à-vis de l'administration fiscale qui est estimée à un montant de environ EUR 62 que le comparant déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société;
- que la Société a une dette vis-à-vis du notaire soussigné qui est estimée à un montant d'environ 1.000.-EUR que le comparant déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société;
- que la Société a aussi une dette vis-à-vis du comparant d'un montant d'environ 1.780.-EUR à laquelle le comparant déclare irrévocablement renoncer; et

- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

6. La liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

7. Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs classe A de la Société M. Stewart Kam Cheong et M. Hermann Schommarz ainsi qu'au administrateur classe B de la Société M. Luciano Garza pour l'exercice de leurs mandats;

8. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Silcox, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57007. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172381/101.

(100200012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Actinvest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 20.443.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 17 décembre 2010, que la liquidation de la société, décidée en date du 18 novembre 2010 a été clôturée et que ACTINVEST S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour: ACTINVEST S.A.

Société anonyme holding en liquidation

Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Antonio Intini / Fanny Marx

Référence de publication: 2010172559/19.

(100200065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Rural Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 101.304.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la Société Rural Investment S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 17 décembre 2010*

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes Vincenzo Bosco par Monsieur Julien Nicaud, né le 4 juin 1981 à Metz et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le mandat du nouveaux commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Francesca Docchio

Administrateur

Référence de publication: 2010174289/19.

(100200062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---



**Wally Yachts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 79.548.

In the year two thousand and ten, on the 24<sup>th</sup> day of the month of November.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Wally Yachts S.A. (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, incorporated under the name of FIXI Holding S.A. on 5 December 2000 by deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 538 of 17 July 2001, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 79.548.

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended the last time by deed of Me Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, dated 3 November 2010, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Linda Funck, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and as scrutineer, Mr Guillaume Beauthier.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by such shareholders are shown on the attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the twenty-five thousand seven hundred and seventy-five (25,775) ordinary shares and the five hundred fifty (550) A Preference Shares in issue in the Company, are duly represented at the present general meeting.

III. All shareholders represented declared having had full knowledge of the agenda of the meeting and waiving any rights to prior notice so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

V. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 8.1.1 of the Articles by replacing the last sentence by the following wording:

"It is further provided that if at the time of the exercise of the Drag Along Right a Dragged Party owns less 15% of the then total issued and outstanding shares of the Company (calculated on a fully-diluted as converted basis, including all Common Shares, Preferred Shares and any Shares issuable upon conversion of the Convertible Note Instrument) and the exercise of such Drag Along Right would require a Transfer that would result in such Dragged Party having their shareholding in the Company reduced below the Minimum Shareholding (the "Below Minimum Dragged Party"), then the Below Minimum Dragged Party has the right to require that the Transfer be reallocated in such a manner that the Person or Persons designated by the New Investor must acquire (on the same terms and conditions as are applicable to the other Shares which are subject to the Drag Along Right) 100% of the Below Minimum Dragged Party's Shares (including all Loaned Shares which have been loaned by such Below Minimum Dragged Party to the New Investor but always subject to Section 2.7 of the Share Loan Agreement) and the Shares transferred by the other Shareholders shall be reduced accordingly based on the Proportional Right basis provided for in Article 5.2.3.2.";

2. Amendment of Article 9.2 of the Articles, by replacing the existing wording of Article 9.2 by the following new wording:

"The board of directors shall be composed of the following members:

(i) two (2) directors chosen by the New Investor, one of whom must be such individual designated in any shareholder agreement in force between the Shareholders from time to time for a period of three (3) years following the Effective Date and thereafter a person chosen by the New Investor (each a "New Investor Director"),

(ii) one (1) director who shall (at the Founder's choice) either be the Founder himself or if not, to be appointed out of a slate of proposals of two persons made by the Founder (the "Founder Director"), and

(iii) one (1) director who shall either be such individual designated in any shareholder agreement in force between the Shareholders from time to time or if not, to be appointed out of a slate of proposal of two persons made by Solidus (the "Solidus Director").

The Board of Directors shall appoint an individual proposed by the New Investor as Chairman of the Board, whose vote shall be considered a casting vote only in the case of a tie vote between the directors. The Chairman shall preside over the Board.

The Board of Directors shall appoint an individual proposed by the Founder as Vice Chairman. The Vice Chairman shall preside over the Board in the absence of the Chairman.

The Board of Directors shall appoint one of the New Investor's Directors as Chief Executive Officer of the Company, with the benefit of a delegation of daily management powers.



«Il est également entendu que si au moment de l'exercice du Droit de Drag Along, une Partie Drag détient moins de 15% des actions de la Société alors en émission et en circulation (calculé sur une base entièrement diluée et convertie, comprenant toutes les actions ordinaires, les actions préférentielles et toutes les actions qui peuvent être émises par la conversion d'obligations convertibles), et que l'exercice de ce Droit de Drag Along exigerait un Transfert qui aurait pour conséquence que cette Partie Drag verrait sa participation dans la Société réduite en-dessous de la Participation Minimum (la «Partie Drag Participation Minimum»), alors la Partie Drag Participation Minimum aura le droit de requérir que le Transfert soit réalloué de sorte que la Personne ou les Personnes désignée(s) par le Nouvel Investisseur acquièrent (selon les mêmes termes et conditions que celles applicables aux autres Actions qui sont sujettes au Droit de Drag Along) 100% des Actions des Parties Drag Participation Minimum (y compris toutes les actions prêtées qui ont été prêtées par une telle Partie Drag Participation Minimum au Nouvel Investisseur mais toujours sous réserve de la Section 2.7 de l'Accord de Prêt d'Actions) et les Actions transférées par les autres Actionnaires soient réduites en conséquence sur la base du Droit Proportionnel prévu à l'Article 5.2.3.2»;

2. Modification de l'article 9.2 des Statuts par le remplacement de la formulation actuelle de l'article 9.2 par la formulation suivante:

«Le conseil d'administration sera composé des membres suivants:

(i) deux (2) administrateurs choisis par le Nouvel Investisseur, l'un d'eux devant être un individu désigné dans un pacte d'actionnaires en vigueur entre les Actionnaires de temps à autre pour une période de trois (3) ans suivant la Date Effective et ensuite une personne choisie par le Nouvel Investisseur (chacun un «Administrateur du Nouvel Investisseur»),

(ii) un (1) administrateur qui sera (au choix du Fondateur) soit le Fondateur lui-même, ou dans le cas contraire, un administrateur devant être nommé à partir d'une liste de candidats de deux personnes proposée par le Fondateur (l'«Administrateur du Fondateur»), et

(iii) un (1) administrateur qui sera soit un individu tel que désigné dans un pacte d'actionnaires en vigueur entre les Actionnaires de temps à autre, ou dans le cas contraire, un administrateur devant être nommé à partir d'une liste de candidats de deux personnes proposée par Solidus (l'«Administrateur de Solidus»).

Le Conseil d'Administration nommera un individu proposé par le Nouvel Investisseur à la fonction de Président du Conseil, lequel aura une voix prépondérante uniquement en cas de parité des votes. Le Président présidera le Conseil.

Le Conseil d'Administration nommera un individu proposé par le Nouvel Investisseur à la fonction de Vice-Président. Le Vice-Président présidera le Conseil en l'absence du Président.

Le Conseil d'Administration nommera un des Administrateurs du Nouvel Investisseur à la fonction de Président Directeur Général de la Société, auquel les pouvoirs de la gestion journalière sont délégués.

Le Conseil d'Administration nommera l'Administrateur du Fondateur à la fonction de Président de la Société. Le Président fera rapport au Président Directeur Général.

Sous réserve des dispositions du présent Article 9, le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière et la représentation de la Société en relation avec sa gestion journalière à un ou plusieurs Administrateurs, Dirigeants ou autres Fondés de Pouvoirs, actionnaires ou non de la Société.

Après délibération, l'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé de modifier l'article 8.1.1 des Statuts conformément au point 1 de l'ordre du jour exposé ci-dessus.

Pour: 26.325

Contre: 0

Abstentions: 0

En conséquence de ce qui précède, un total de 100 % des voix exprimées pour les actions ordinaires et les Actions Préférentielles de Catégorie A émises présentes ou représentées à l'assemblée a voté «Pour» de sorte que la résolution a été valablement adoptée.

*Deuxième résolution*

Il est décidé de modifier l'article 9.2 des Statuts conformément au point 2 de l'ordre du jour exposé ci-dessus.

Pour: 26.325

Contre: 0

Abstentions: 0

En conséquence de ce qui précède, un total de 100 % des voix exprimées pour les actions ordinaires et les Actions Préférentielles de Catégorie A émises présentes ou représentées à l'assemblée a voté «Pour» de sorte que la résolution a été valablement adoptée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Dépenses*

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de ce qui précède sont estimés à mille euros (1000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction français; en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Funck, Beauthier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52646. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172434/175.

(100200159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Bisquit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 59.406.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 novembre 2010, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré de L-1136 Luxembourg, 13, Place d'Armes à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis avec effet immédiat.

Cette décision sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

BISQUIT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010172587/17.

(100199830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Duval Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.014.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société.

Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur de la société.

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Concernant l'administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: DUVAL INVESTMENTS S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010172612/22.

(100199759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**KDI S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 140.930.

Par la présente, la Fiduciaire ROMAIN ZIMMER dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg, de la Société Anonyme KDI S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 140.930.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Romain ZIMMER.

Référence de publication: 2010172663/10.

(100199767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Hungaria Baukonzepte A.G., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.846.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,  
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,  
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,  
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société  
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

*Pour: HUNGARIA BAUKONZEPTE AG.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010172640/22.

(100199747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Fenix Central European S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.344.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat de Commissaire aux Comptes de la Société Fenix Central European S.A., avec effet au 23 décembre 2010,

Luxembourg, 23 décembre 2010.

CAS Services S.A.

Signatures

*Commissaire aux comptes*

Référence de publication: 2010172620/13.

(100199493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Kappa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 123.608.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,  
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,  
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société  
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: KAPPA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2010172660/22.

(100199745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**KDI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 140.930.

Par la présente, la soussignée, KOBU S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire de la société "KDI S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 140.930.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

KOBU S.à r.l.

Romain ZIMMER

Gérant

Référence de publication: 2010172662/14.

(100199762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**L2 A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 152.508.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 6 octobre 2010 que Madame Emmanuelle Lebrun, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 31 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010172675/15.

(100199494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---

**Viva Gestions Immobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 74.603.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue en date de 2 décembre 2010*

La nouvelle adresse de Monsieur ROSSI Jacopo est 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

VIVA GESTIONS IMMOBILIERES S.A.

DONATI Régis

Administrateur

Référence de publication: 2010174296/13.

(100200118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

---